



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/160 B
24 juillet 1996

Cinquantième session
Point 24 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/50/L.75)]

50/160 Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour
des Nations Unies pour le développement
de l'Afrique dans les années 90

B*

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 50/160 du 22 décembre 1995, par laquelle elle a créé un comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale en tant que mécanisme le plus approprié pour préparer l'examen à mi-parcours, en 1996, de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et dans laquelle elle a décidé que le Comité ad hoc devrait se réunir pendant une période maximale de sept jours ouvrables, en septembre 1996, avant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, afin de préparer l'examen à mi-parcours sur la base d'un rapport établi par le Secrétaire général,

Rappelant également qu'à sa session d'organisation, le 20 juin 1996, le Comité ad hoc a décidé de procéder à l'examen à mi-parcours à compter du

* La résolution 50/160 du 22 décembre 1995 doit donc être considérée comme étant la résolution 50/160 A.

16 septembre 1996 et, à cette fin, de recommander à l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, de l'autoriser à se réunir pendant la cinquante et unième session 1/,

Décide d'autoriser le Comité ad hoc à se réunir pendant la cinquante et unième session et, à cette fin, de proroger son mandat jusqu'à la fin de ladite cinquante et unième session.

121^e séance plénière
16 juillet 1996

1/ A/AC.251/3, par. 15.